



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

Luxembourg, le 2 juin 2016

Réf. : 816x67efb



Le Ministre de la Culture

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le
Parlement

Objet : Réponse à la question parlementaire no 2048 du 3 mai 2016 de Monsieur le Député Franz Fayot.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse du Ministère de la Culture à la question parlementaire no 2048 de Monsieur le Député Franz Fayot concernant les assises culturelles avec prière de bien vouloir la continuer à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Ministre de la Culture

Guy Arendt
Secrétaire d'Etat

Annexe : réponse à la QP no 2048

Réponse de Monsieur le Ministre de la Culture Xavier Bettel à la question parlementaire no 2048 de Monsieur le Député Franz Fayot

Où en sont les consultations du Ministère avec les acteurs concernés en vue des prochaines assises culturelles ? Quand auront lieu ces assises ?

Entre février et avril de cette année, le Ministère a invité 8 groupes de réflexion sectoriels aux Annexes du château de Bourglinster pour préparer les sujets qui seront discutés lors des assises début juillet avec tous les acteurs culturels. Ont été consultés les secteurs des musées, de la danse, du théâtre, de la littérature, de la musique classique, de la musique amplifiée, des arts visuels et de l'animation culturelle régionale.

Les discussions ont été très fructueuses et de nombreuses pistes ont été dégagées pour être thématiques de manière transversale lors des assises.

Les assises auront lieu les 1^{er} et 2 juillet prochains au Grand Théâtre de la Ville de Luxembourg. Une invitation électronique a été envoyée à tous les acteurs culturels concernés – artistes, institutions, associations, entre autres.

- **Le Ministère est-il favorable à l'organisation d'assises englobant tous les domaines culturels ou une approche secteur par secteur lui paraît-elle plus adaptée ?**

Le Ministère préfère la discussion ouverte dans la plus grande diversité possible. Le cloisonnement sectoriel empêcherait une vision d'ensemble de l'activité culturelle.

- **Comment le Ministère compte-t-il impliquer la population dans l'élaboration de ce plan ?**

Le Ministère a commandité un sondage à TNS Ilres sur « la culture dans la société luxembourgeoise » afin de connaître l'opinion de la population résidant au Grand-Duché sur l'importance la culture dans notre société et sur le degré de perception et de satisfaction concernant l'offre culturelle au Luxembourg. L'étude sera présentée lors d'une conférence de presse le 21 juin prochain par le Premier Ministre, Ministre de la Culture et servira d'introduction le 1^{er} juillet prochain.

Une invitation lancée par le biais d'un communiqué de presse permettra à toute personne intéressée de s'inscrire sur la liste des participants.

Est-ce que le Ministère a déjà mis en place « la structure légère de consultance » évoquée dans le programme gouvernemental ? Dans l'affirmative, comment se compose-t-elle et quel est son rôle ?

Le Ministère attend les résultats des assises culturelles avant d'en mettre en place la structure de suivi destinée à préparer le plan de développement culturel annoncé dans le programme gouvernemental.

- **Monsieur le Ministre peut-il me renseigner sur les diverses étapes devant aboutir au plan de développement culturel ?**

Le programme gouvernemental attend des assises qu'elles dégagent les pistes permettant de déterminer la stratégie d'une vraie politique culturelle à long terme qui se traduit par la publication à courte échéance d'un plan de développement culturel (Kulturentwicklungsplan).

A la suite des assises, en procédant étape par étape, le Ministère mettra en place, comme prévu, une structure légère qui aura pour mission d'analyser les attentes et les revendications majeures ayant pu être identifiées lors des assises.

Les résultats de ce travail seront intégrés dans le plan de développement culturel. Il importe de souligner qu'un plan de développement culturel ne doit pas être un instrument figé, mais qu'il doit être régulièrement remis en question et adapté par des assises culturelles tenues à un rythme régulier.